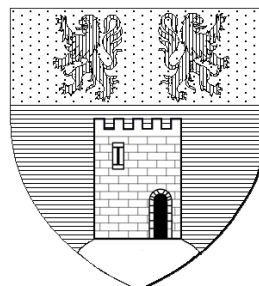


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 16 MAI 2025

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou et RIPERT Isabelle, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves.

Mme CAPRON Christine avait donné pouvoir à M. MAGNUS, Mme IRÉNÉE Sandrine avait donné pouvoir à Mme MURAT, M. MICHEL Cédric avait donné pouvoir à Mme TREMORI.

Absents : MM RIGAT Alex, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en accueillant Olivier BOSCO, Président du Comité des Fêtes et donne lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2025

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

L'adhésion à la SACEM pour l'ensemble des manifestations culturelles des associations de la commune à un tarif préférentiel a été souscrite après accord du Comité des fêtes.

La convention et les autorisations pour l'exploitation du bistrot communal ont été régularisées avec les exploitants. Le démarrage est bon. Isabelle et Alexandre

Établi le : 24/07/2025

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

prennent leurs marques à la satisfaction générale. L'activité monte en puissance, un programme annuel détaillé des animations est en cours de préparation. Un réveillon sera organisé.

Lachau enregistre une nouvelle naissance au lotissement. Mélissa RASPAIL et Julien COUPON sont les heureux parents d'Achille.

L'affluence à la fête de la bière a été importante.

La commémoration du 8 mai avec Ballons a rassemblé de nombreux habitants des deux communes.

Pour la commémoration du sacrifice du Maquis Ventoux, une gerbe commune sera déposée avec les communes de Ballons et de Mévouillon.

Des avis favorables ayant été rendus par la commission de sécurité le 17 avril et la commission d'accessibilité des personnes handicapées le 24 avril, le permis de construire du Café PAU sera transmis dans les prochains jours.

La Commission de financement des Projets de Cohérence Territoriale se réunira à NYONS le 22 mai pour le dossier du Café PAU. La demande de subvention au titre de la DETR est en cours, la DGFIP a transmis le document de valorisation financière et fiscale 2024 à la Préfecture.

La tournée cantonale aura lieu le vendredi 27 juin à 10 H 00.

Les travaux commandés par ENEDIS pour la sécurisation du réseau électrique occasionnent des nuisances pour les riverains et des dégâts sur la voirie. Pour limiter les difficultés de circulation toutes les informations ont été données aux utilisateurs. Le suivi des travaux est effectué par Yves. La plus grande attention devra être accordée lors de la réception des travaux et des réserves s'imposeront au niveau de la voirie et des ouvrages.

Pour la révision de la charte du PNR des Baronnies, la présence des délégués est souhaitée.

La modification du mode de scrutin des élections municipales a été adoptée par l'Assemblée Nationale, il s'agira désormais du scrutin de liste paritaire.

La réunion de préparation de l'exposition de Marie CALMES de cet été est programmée le 24 mai.

3- AGENCE POSTALE COMMUNALE : REAMENAGEMENT ET FONCTIONNEMENT

En vue de la signature de la nouvelle convention avec la Poste pour le maintien de l'Agence Postale Communale, un travail va être engagé à plusieurs niveaux :

- Horaires : ouverture le samedi jour de marché, adaptation des horaires en semaine. La question sera approfondie avec Katia sur les modalités.
- Locaux : les locaux de l'Agence Postale et du Secrétariat de Mairie seront reliés et réaménagés et permettront à Katia de seconder Sophie pendant ses temps morts. Une demande de subvention sera déposée auprès du Département lors de la tournée cantonale.

L'objectif est de formaliser la convention de neuf ans avec la Poste avant la fin du mandat.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- VOIRIE

Débroussaillage : les propriétaires seront informés de leurs obligations concernant la taille des haies en bordure de la voirie communale.

Une réunion sur place avec les propriétaires utilisateurs du chemin du Château sera organisée avant l'été en vue de définir un cahier des charges pour solliciter sur cette base les entreprises.

Une demande de panneaux sera déposée au titre des amendes de Police (délibération n°2025-26).

Compte-tenu de la vitesse constatée dans la traversée du village et du non-respect des limites par certains automobilistes, les coussins berlinois seront installés après les foins.

5- FETE VOTIVE

Le Président du Comité des Fêtes donne lecture des besoins pour l'organisation de la fête votive.

Cette année, le ball-trap sera déconnecté des jours de fête compte-tenu de la lourdeur de son organisation.

6- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Communauté de Communes : les financements ont été obtenus pour la Signalisation d'Information Locale, une commission habitat a été mise en place, le projet de SCOT a été voté.

Hangar communal : d'énormes difficultés sont rencontrées avec la DDT pour l'obtention du permis de construire. La question du risque ayant été levé, la loi montagne est maintenant opposée. Suite à un échange téléphonique houleux avec la Directrice Madame Mathieu un rendez-vous a été fixé le 23 mai pour débloquer la situation.

Urbanisme : Une note du Préfet sur les « *Attentes des services de l'Etat sur la bonne prise en compte de la gestion qualitative et quantitative de l'eau potable dans l'urbanisation et la construction dans le département de la Drôme* » interdit désormais à plusieurs dizaines de communes classées en zone D d'accorder des autorisations d'urbanisme. C'est la réponse du Préfet au refus par les communes de transférer la compétence eau à l'intercommunalité. Lachau se trouve dans ce cas du fait d'une mauvaise analyse en 2023. De nombreuses communes des Baronnies sont concernées. Un collectif s'est monté autour de Michel GREGOIRE, ancien Député et représentant de l'AMF. Une réunion s'est tenue à Mévouillon et l'AMF propose un modèle de délibération et une note d'information à destination de la population pour la sensibiliser à cette situation. La délibération est adoptée à l'unanimité (délibération n°2025-23) et l'information figurera dans l'édito du site internet.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Dissolution SITV : le syndicat de télévision n'ayant plus d'objet, sa présidente a sollicité le Préfet en vue de la suppression des amortissements afin de faire baisser les cotisations des communes. La demande a été rejetée.

7- QUESTIONS DIVERSES

Nom du bâtiment en cours de reconstruction sur la Place de l'Hôtel : l'association De Page en Page par la voix d'Annie et de Christine BOSCO proposent à l'occasion du 130^{ème} anniversaire de la naissance de Marcel Pagnol de baptiser cette nouvelle salle du nom de Germaine Gombert Pagnol car sa fidélité à notre village mérite cette reconnaissance de la municipalité et des habitants de Lachau. Cette proposition est acceptée à l'unanimité (délibération n°2025-24).

Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM : Les communes sont dans l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui reprend les informations transmises par le Préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Avec les communes de Laborel et de Villebois, Lachau est en lien avec l'association CYPRES de Martigues qui a élaboré une maquette de DICRIM, validée par la DREAL, afin de permettre aux collectivités adhérentes de disposer d'un document réglementaire complet pour informer la population sur les risques majeurs. Ce document est une solution simple et efficace pour produire et éditer un DICRIM dans des délais raisonnables. Un accord de principe donné, le Maire participera à la réunion de lancement à Villebois le 28 mai (délibération n°2025-27).

La Région AURA propose aux communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles un barnum sous réserve d'en faire la demande et de le récupérer. Une demande sera transmise (délibération n°2025-25).

Ligne de Trésorerie : les banques seront consultées en vue de l'ouverture du chantier du Café PAU pour obtenir les meilleures conditions.

Assurances : une déclaration sera effectuée pour la vitre de la porte-fenêtre du bar et plus généralement un point sera fait avec la correspondante de GROUPAMA sur les dossiers en cours.

Décision Modificative : il convient de régulariser à la baisse les provisions pour créances douteuses pour un montant de 228,96 € (délibération n°2025-29).

Renfort d'été : la solution de solliciter des prestations extérieures pour renforcer l'entretien du village et de ses abords en période estivale est privilégiée. Une consultation sera organisée pour une analyse des propositions au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19H50.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet